DIONNE SCHULZE
S.E.N.C.
AVOCATS • ATTORNEYS

507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

COURTESY TRANSLATION

July 25th, 2014

VIA FAX : 709-729-5518
AND VIA EMAIL : ivystone@gov.nl.ca

Ms. Ivy Stone
Environmental Assessment Division
Department of Environment and Conservation
4th floor, West Block, Confederation Building
P.O. Box 8700, St John's NL A1B 4J6

Object: Environmental Assessment of the Labrador-Island Transmission Link Project – Species At Risk Impacts Mitigation and Monitoring Plan; our file 7550-005

Ms. Stone,

This letter is a response to your letter dated July 16, 2014 which responded in turn to our letter dated June 25, 2014 regarding the above-mentioned Plan.

To help you in the formulation of your answer, we have outlined the outstanding questions and positions which still require a response.

Process

In order to be able to respond to your suggestion of holding a discussion via teleconference, we asked you to indicate how you plan to ensure that the required interpretive services will be available, or whether you planned to put francophone officials on the call. As you know, Innu is our client's first language and French is their second language.

Your response merely suggests the possibility of translation services, as indicated by the following sentence: « Si des services d'interprétation de l'anglais vers le français étaient nécessaires lors d'une téléconférence prévue avec vous et votre client…[If interpretive services, to translate from English to French, were to be necessary during a teleconference with yourselves and your client …] ».

This wording is perplexing, as you are already aware that our client cannot participate in English and you have affirmed that « La langue opérationnelle du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est l'anglais [The operational language of the government of Newfoundland and Labrador is English] ». Given this, what circumstances do you imagine in which interpretive services would not be required ?

Where the costs of interpretive services are concerned, you have written that « la Province serait prête à en assumer la moitié des coûts [the Province would be prepared to cover half of the costs] ». This position is not acceptable to our client, who is not prepared to pay so that the Newfoundland government can understand their communications. You have refused to provide financing for this consultation and our client is already incurring costs to participate; it should not be the responsibility of the Innu of Ekuanitshit, who must already work on this file in their second language, to pay because you are only able to communicate in English.

We have also asked that you explain what type of participation you foresaw from Environment Canada officials, who are responsible for the program related to the recovery of Endangered, Threatened and Extirpated Species provided for in the *Species at Risk Act*, during the assessment of the Mitigation and Monitoring Plan, where the Red Wine Mountain Herd is concerned.

You have responded that « les fonctionnaires du ministère de l'Environnement fédéral font appel aux spécialistes provinciaux de la faune pour la gestion des troupeaux répertoriés de caribous dans notre province [the officials of the federal Ministry of the Environment refer to provincial wildlife specialists for the management of recorded caribou herds within our province] ».

This does not answer our question. We would like the Canadian Wildlife Service to be invited to participate in the proposed discussions with our client and we would ask that you issue the necessary invitation. Incidentally, the federal government could certainly help you with organizing the required interpretive services.

Finally, in each letter which we have sent you since reception of your letter dated March 24 of last year, we have asked that you respect your own commitments, specifically that: « With respect to the provision of the most recent data on the RWMH, the department can provide certain types of data, such as overall herd range, winter ranges, calving/post-calving ranges, and population estimates ».

Rather than fulfilling your commitment, you have asked for further details on the « données de localisation [data and location] » which we have not requested. It almost seems as though you have forgotten your own commitment.

Effects of the Project

Your letter, dated July 16, 2014, claims that we have « déclaré que [n]otre client n'accepte aucune interdiction de chasse des caribous des monts Red Wine, même aux fins de conservation et de protection du troupeau [declared that our client refuses any prohibition on the hunting of Red Wine Mountain Caribou, even for purposes of conservation and protection of the herd] ».

This statement is a distortion of our client's actual position, as it was conveyed to you in our letter dated June 25, 2014. We hope that this is only the result of a misunderstanding of the file and applicable law.

We have explained that:

- the Innu of Ekuanitshit have hunted the Red Wine Mountain Herd since time immemorial;
- the prohibition laid down by provincial and federal laws cannot apply to this exercise of constitutionally-protected Aboriginal rights unless the government are able to justify its application;
- even if such an infringement on Innu rights could be justified, the underlying law would not be extinguished;
- this legislative restriction can therefore not limit Innu rights, which your government is obligated to account for, nor can it limit the obligation to consult and accommodate which derives from these rights.

You have written that it is "regrettable" that the Innu want to continue to hunt caribou despite the prohibition declared by your government.

Yet, our client finds even more regrettable the obstinacy of your government and the Crown in wanting to build the proposed transmission lines even if this project is likely to have significant negative cumulative environmental impacts on the Red Wine Mountain Caribou Herd.

What our client does not accept is a prohibition on caribou hunt imposed by the federal and provincial governments without serious consultation of the Innu, especially as the government is permitting and subsidizing industrial activities which are destroying the caribou's habitat.

Structure of the Plan

In our letters dated May 22 and June 25 of this year, we have requested that the plan that will be submitted contain, in the least, the minimal elements required by the guidelines entitled « Guidance for the Development of Caribou Mitigation and Monitoring Plans for South Peace Northern Caribou – April 17, 2013 » issued by your counterparts in the British Columbia Ministry of the Environment.

In your letters from June 17 to July 16 of this year, you have abstained from responding to this question. You have simply indicated that a plan had already been distributed under another format and that it would be distributed in its new format at a date which has yet to be determined.

In accordance with our letter dated June 25, 2014, we therefore consider that you have now refused without justification to obtain from Nalcor Energy a mitigation plan which contains, in the least, the elements required by the guidelines developed in British Columbia for the Nordic caribou south of the Peace River.

If you are not in agreement with the conclusion we deduced from reading your letters, you may either explain yourself further, or ensure that the requested elements will be included in the plan to be submitted.

Best regards,

DIONNE SCHULZE

[SIGNED]

David Schulze

cc: Chief Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innu de Ekuanitshit
VIA FAX: 418-949-2095

Mr. Brian Harvey
Director, Aboriginal Affairs
Executive Council - Labrador and Aboriginal Affairs
VIA EMAIL: < brianharvey@gov.nl.ca >

Ms. Kirsten Miller
Principal Wildlife Biologist
Department of Environment and Conservation
VIA EMAIL: < kirstenmiller@gov.nl.ca>

DIONNE SCHULZE
S.E.N.C.
AVOCATS • ATTORNEYS

507 Place d'Armes # 1100
Montréal, Québec
Canada H2Y 2W8
TEL 514-842-0748
FAX 514-842-9983
www.dionneschulze.ca

dschulze@dionneschulze.ca

Le 25 juillet 2014

PAR TÉLÉCOPIEUR : 709-729-5518
ET PAR COURRIEL : ivystone@gov.nl.ca

Madame Ivy Stone
Division de l'évaluation environnementale
Ministère de l'Environnement et de la Conservation
C.P. 8700
4e étage, Édifice de l'Ouest, Édifice de la Confédération
St-Jean, Terre-Neuve, NL A1B 4J6

Objet : Évaluation environnementale du projet de ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve – Plan d'atténuation et de surveillance pour les espèces en péril inscrites; n/d 7550-005

Madame Stone,

La présente fait suite à votre lettre du 16 juillet 2014, répondant à notre lettre du 25 juin dernier concernant le plan cité en rubrique.

Pour vous aider à formuler votre réponse, nous avons souligné les questions ou positions qui exigent une réponse de votre part.

Déroulement du processus

Nous vous avons demandé, afin de répondre à votre proposition d'une discussion par appel conférence, de nous indiquer comment vous comptez assurer les services d'interprète nécessaires ou si vous comptez plutôt déléguer des fonctionnaires francophones pour y participer. Vous savez que l'Innu est la langue première de notre client et le français sa langue seconde.

Votre réponse se borne à évoquer une éventualité, au moyen de la phrase suivante : «Si des services d'interprétation de l'anglais vers le français étaient nécessaires lors d'une téléconférence prévue avec vous et votre client… ».

Or, cette formulation nous laisse perplexe car vous savez déjà que notre client ne pourrait participer en anglais, alors que vous avez affirmé que « La langue opérationnelle du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est l'anglais ». Dans quelle hypothèse estimez-vous donc que les services d'un interprète ne seraient pas nécessaires ?

Quant au coût d'un service d'interprète, vous écrivez que « la Province serait prête à en assumer la moitié des couts ». Cette position n'est pas acceptable à notre client qui ne s'engagera pas à payer pour que le gouvernement de Terre-Neuve puisse le comprendre sur le plan linguistique. Vous avez refusé tout financement de cette soi-disant consultation, notre client encourt déjà des frais pour y participer et il n'appartient donc pas aux Innus de Ekuanitshit, qui se voient déjà obligés de travailler dans ce dossier dans leur langue seconde, de payer pour le fait que vous ne maitrisez aucune langue autre que l'anglais.

Nous vous avions aussi demandé quelle participation vous prévoyiez pour les fonctionnaires d'Environnement Canada, responsables du programme relatif au rétablissement prévu en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, lors de l'évaluation du Plan d'atténuation et de surveillance en ce qui concerne la harde des monts Red Wine.

Vous avez répondu que « les fonctionnaires du ministère de l'Environnement fédéral font appel aux spécialistes provinciaux de la faune pour la gestion des troupeaux répertoriés de caribous dans notre province ».

Ceci ne répond pas à notre question. Nous tenons à ce que le Service canadien de la faune soit invité à participer aux discussions proposées avec notre client et nous vous saurions gré d'émettre l'invitation nécessaire. Par ailleurs, le gouvernement fédéral pourrait sans doute vous aider avec l'organisation des services d'interprète qui semblent être nécessaires.

Enfin, dans chaque lettre que nous vous avons envoyée depuis la réception de votre lettre du 24 mars dernier, nous vous avons demandé de respecter l'engagement que vous avez pris, soit : « With respect to the provision of the most recent data on the RWMH, the department can provide certain types of data, such as overall herd range, winter ranges, calving/post-calving ranges, and population estimates ».

Plutôt que de tenir votre promesse, vous avez demandé des précisions sur des « données de localisation » que nous n'avons jamais demandées, comme si vous aviez oublié votre propre engagement.

Effets du projet

Votre lettre du 16 juillet dernier prétend que nous aurions « déclaré que [n]otre client n'accepte aucune interdiction de chasse des caribous des monts Red Wine, même aux fins de conservation et de protection du troupeau ».

Cette phrase est une déformation de la position affirmée dans notre lettre du 25 juin dernier et nous espérons qu'elle résulte seulement de votre mauvaise compréhension du dossier et du droit applicable.

Nous vous avions expliqué que :

- les Innus de Ekuanitshit chassent la harde de caribou des monts Red Wine depuis des temps immémoriaux;
- l'interdiction posée par les lois provinciales et fédérales ne peut s'appliquer à cet exercice des droits autochtones protégés par la Constitution à moins que les gouvernements n'en fassent la justification;
- même si une telle atteinte aux droits des Innus pouvait être justifiée, le droit sous-jacent ne serait pas éteint pour autant;
- cette restriction législative ne peut donc ni limiter les droits des Innus dont votre gouvernement est obligé de tenir compte, ni limiter l'obligation de consultation et d'accommodement qui en découle.

Par ailleurs, vous écrivez qu'il est « regrettable » que les Innus veuillent continuer à chasser le caribou malgré l'interdiction posée par votre gouvernement.

Or, notre client trouve encore plus regrettable l'acharnement de votre gouvernement et de sa société de la Couronne à vouloir construire les lignes de transport proposées même si le projet a été reconnu comme étant susceptible d'entraîner des effets environnementaux cumulatifs négatifs et importants sur la harde de caribou des monts Red Wine.

Ce que notre client n'accepte pas c'est une interdiction de la chasse au caribou imposée par les gouvernements fédéral et provincial sans véritable consultation des Innus et ce, alors que ces gouvernements permettent et subventionnent les activités industrielles qui détruisent son habitat.

DIONNE SCHULZE
S.E.N.C.
AVOCATS • ATTORNEYS

Forme du plan

Nous vous avons demandé dans nos lettres du 22 mai et du 25 juin derniers, de vous engager à ce que le plan à être déposé contienne au moins les éléments minimaux exigés par les directives intitulées « Guidance for the Development of Caribou Mitigation and Monitoring Plans for South Peace Northern Caribou – April 17, 2013 » et diffusées par vos homologues au ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Dans vos lettres du 17 juin et du 16 juillet, vous vous êtes abstenue de répondre à cette demande, vous contenant de nous indiquer que le plan a déjà été distribué sous une autre forme et sera distribué sous sa nouvelle forme à une date indéterminée.

Conformément à notre lettre du 25 juin dernier, nous considérons donc que vous avez maintenant refusé, sans motif, d'obtenir de Nalcor Energy un plan d'atténuation qui contienne à tout le moins les éléments exigés par les directives élaborées en Colombie-Britannique pour le caribou nordique au sud de la rivière de la Paix.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la conclusion que nous avons tirée de vos lettres, vous pouvez soit vous expliquer, soit vous assurer que les éléments demandés soient inclus dans le plan à être déposé.

Veuillez agréer, Madame Stone, nos salutations distinguées.

DIONNE SCHULZE

David Schulze

c.c. : Chef Jean-Charles Piétacho
Conseil des Innu de Ekuanitshit
PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-949-2085

M. Brian Harvey
Directeur, Affaires autochtones
Conseil exécutif - Labrador et Affaires autochtones
PAR COURRIEL : <brianharvey@gov.nl.ca>

Mme Kirsten Miller
Biologist faunique principale
Ministère de l'Environnement et de la Conservation
PAR COURRIEL : <kirstenmiller@gov.nl.ca>